



## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 14 juin 2023

Nombre de conseillers	
En exercice	10
Présents	08
Votants	10

Date d'envoi et d'affichage de la convocation
07/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin à 20 h 00, le conseil municipal de la commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Didier SACKSTEDER, Maire

Présents : **Didier SACKSTEDER, Maire**

Edith PETEY, Philippe CUSENIER Adjoints au Maire  
Isabelle BRUHL-BASTIEN, Dominique CHESNEL, Valérie PREVOT, Pierre-Alain SOYER et Hervé WIAND, conseillers municipaux

Excusé(e)(s): Damien FEGELE ayant donné procuration à Pierre-Alain SOYER, Candy KUPCZAK avec pouvoir à Didier SACKSTEDER

Absent(e)(s):

## ORDRE DU JOUR

- Point n° 1** Adoption du compte-rendu de la séance
- Point n° 2** Désignation d'un secrétaire de séance
- Point n° 3** COMPTE-RENDU des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
- Point n° 4** FINANCES – Signature d'une convention pour le don de cartes avantages jeunes
- Point n° 5** ELUS – Référent déontologue

### Question Diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h13  
Dominique CHESNEL est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'adoption du procès-verbal de la séance précédente

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents**

## COMPTE-RENDU

### Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Le Maire a signé et notifié les lots du marché de travaux pour le marché de mise en conformité de l'accès et des sanitaires, création de vestiaires et d'une nouvelle cuisine pour l'ensemble Mairie, Ecole, salle polyvalente:

Lots fructueux	Estimations HT	Montant acte d'engagement HT	Entreprises retenues
LOT 1 – Tranche Ferme – Démolition-gros œuvre-déconstruction de la salle	47 500.00 €	46 222.35 €	ENTREPRISE BARDOZ
LOT 2 -Menuiseries intérieures bois	5 000.00 €	3 954.14 €	SAS NEGRO
LOT 3 – Plâtrerie isolation peinture	10 500.00 €	12 220.41 €	SAS MANCINI
LOT 4 – Carrelage faïence	10 000.00 €	5 714.34 €	ENTREPRISE ECR
LOT 5 – Métallerie	8 000.00 €	6 378.75 €	SAS CASOLI
LOT 6 – Ventilation plomberie sanitaire	13 600.00 €	10 790.32 €	ENTREPRISE CSVB
LOT 7 – Electricité	11 500.00 €	11 000.00 €	ENTREPRISE SEEB
<i>LOT 1 travaux préparatoires DESAMIANTAGE</i>	<i>25 000 €</i>	<i>37 195.82 €</i>	<i>ENTREPRISE ALBIZATTI</i>
<i>LOT 2 – travaux préparatoires SOL SOUPLE</i>	<i>5 000 €</i>	<i>4 340 €</i>	<i>SAS MIROLO</i>
<b>TOTAL</b>	<b>147 636.00 €</b>	<b>137 816.31 €</b>	

Le conseil municipal prend acte de ces décisions

## FINANCES

### Signature d'une convention pour le don des cartes avantages jeunes

Le conseil municipal a décidé d'offrir les cartes avantages jeunes aux habitants âgés de 3 à 18 ans. Pour acter cette décision avec le BIJ de Belfort, il convient de signer une convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de partenariat pour le don des cartes avantages jeunes

## ELUS

### Délibération portant désignation d'un référent déontologue des élus

Monsieur le Maire explique que suite au déploiement d'un dispositif mettant en place un référent déontologue pour les agents depuis 2017, le législateur a décidé d'instaurer un dispositif similaire pour les élus.

Il permettra de répondre aux questions suivantes :

- L'impartialité, la diligence, la dignité, la probité et l'intégrité

- La primauté du seul intérêt général dans l'exercice de son mandat (excluant donc un intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier)
- La prévention de tous les conflits d'intérêt
- L'utilisation strictement limitée des ressources et moyens mis à sa disposition à l'exercice de son mandat
- La prévention de la prise de mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions
- La participation assidue aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné
- Les questions liées à sa responsabilité devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions

Un décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local prévoit l'entrée en vigueur du dispositif pour le 1er juin 2023 sur le fondement d'une délibération de l'assemblée délibérante désignant cette nouvelle autorité.

Le dispositif étant nouveau et à défaut d'informations concrètes sur la masse des questions que cela peut engendrer, l'AMF 90 a décidé de prendre en charge financièrement les coûts du référent déontologue dans les premiers temps.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DE DESIGNER** le référent déontologue utilisé par les Centres de Gestion 67-68-90 comme référent des élus.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

#### QUESTIONS DIVERSES

<b>Groupe WhatsApp</b>	Isabelle BRUHL-BASTIEN propose de créer un groupe WhatsApp pour que les élus puissent communiquer sur des sujets divers
<b>Gerbe de fleurs</b>	Didier SACKSTEDER informe le conseil qu'une gerbe a été achetée pour le décès de Mme SOMBSTHAY Odile, l'épouse du Maire de Mandrevillars

La séance est levée à 20h41

SACKSTEDER Didier Maire	Edith PETEY Première Adjointe au Maire
Philippe CUSENIER Deuxième Adjoint au Maire	Isabelle BRUHL-BASTIEN Conseillère Municipale

<p>Dominique CHESNEL Conseillère Municipale</p>	<p>Damien FEGELE Conseiller Municipal <i>Ayant donné procuration à Pierre-Alain SOYER</i></p>
<p>Candy KUPCZAK Conseillère Municipale <i>Ayant donné procuration à Didier SACKSTEDER</i></p>	<p>Valérie PREVOT Conseillère Municipale</p>
<p>Pierre-Alain SOYER Conseiller Municipal</p>	<p>Hervé WIAND Conseiller Municipal</p>